

Légende: — Limite parcelle Mr. PILOT.

chemin n°9 (5,40m.)

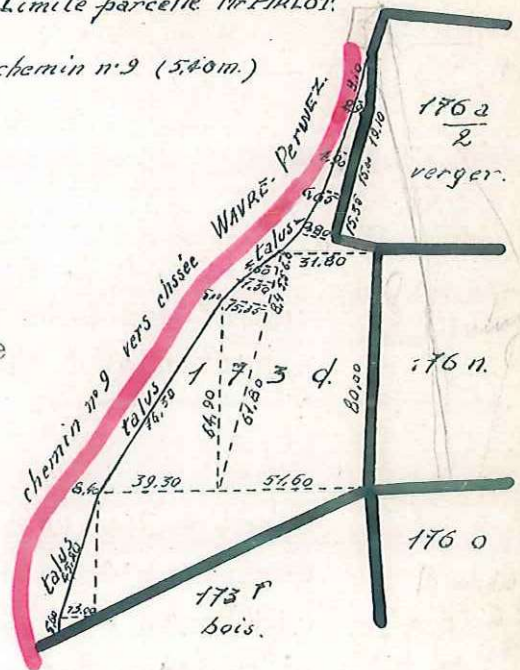
Section B.

Dion-le-Mont.

Calcul superficie parcelles I73 d et partie

$\frac{I76 a}{2}$

1. 31,80 x $\frac{5,50}{2}$	= 87 ca 50
2. 4,60 x $\frac{6,60}{2}$	= 15 ca 20
3. 11,50 x $\frac{5,50}{2}$	= 31 ca 60
4. 15,35 x $\frac{8,40}{2}$	= 64 ca 50
5. 15,35 x $\frac{61,80}{2}$	= 4 a 74 ca 30
6. 83,40 x $\frac{80,00}{2}$	= 33 a 36 ca 00
7. 39,70 x $\frac{64,90}{2}$	= 12 a 88 ca 20
8. 91,30 x $\frac{43,90}{2}$	= 20 a 04 ca 00
9. 43,90 x $\frac{13,00}{2}$	= 2 a 85 ca 30
10. 13,00 x $\frac{5,60}{2}$	= 36 ca 40
11. 18,10 x $\frac{50,00}{2}$	= 4 a 52 ca 50
12. 20,00 x $\frac{3,00}{2}$	= 30,00 00
13. 13,40 x $\frac{84,00}{2}$	= 5 a 62 ca 80
14. 11,80 x $\frac{24,90}{2}$	= 1 a 46 ca 40
15. 17,50 x $\frac{15,30}{2}$	= 1 a 33 ca 90
16. 11,50 x $\frac{15,00}{2}$	= 86 ca 20
17. 7,80 x $\frac{19,00}{2}$	= 74 ca 10
18. 9,10 x $\frac{2,90}{2}$	= 13 ca 20
19. 58,40 x $\frac{6,00}{2}$	= 1 a 75 ca 20
	92 a 97 ca.



éch: 1/2.500.

talus

talus

talus

talus

annexe d'un acte de vente
sur lequel ce terrain devant l'habiter
Paul d'Ardenne habite au
Waver et par conséquent ne peut être
pour les parties et le habiter.
Waver, le 24 Juin 1951

A. M.

talus

S.P.
S.C.

RENGLET Marcel
géomètre-expert

Wavre

PROCES VERBAL DE MESURAGE.

Attendu que Mr et Mme PIRLOT M. demeurant à Bruxelles, I7, avenue V. Gilsoul, désirent se rendre acquéreurs des parcelles cadastrées sous section B, Dion-le-Mont, n° I73 d et partie I76 a appartenant à Mr et Mme MARISSENS;

Je soussigné, RENGLET Marcel, géomètre-expert, légalement admis et assermenté près le tribunal de première instance séant à Nivelles, et demeurant 63, rue Lambert Fortune à Wavre, déclare m'être rendu sur les lieux le dix-sept juin mil neuf cent cinquante et un, et après examen des titres de propriété, avoir procédé au mesurage des dites parcelles; lequel mesurage a donné comme résultat: 92 ares 97 centiares.

Cette nouvelle parcelle est limitée par:
le chemin n° 9 aboutissant à la grand'route Wavre-Perwez;
la parcelle I73 f appartenant à Mr Baudot;
l'autre partie parcelle I76 a appartenant à Mr Marissens.

Le tout fait en présence des parties.

Dressé à Wavre en triple expédition à la date du vingt juin mil neuf cent cinquante et un.

le vendeur,

l'acheteur,

le géomètre,

Enregistré à Wavre le vingt-sept juin 1951
Vol. 89, fol. 48, case 6. Prélèvement, renvoi
Reçu: *Guillaume*

431

Le Receveur
Le Receveur

Renget